

Elle ajoute que ce contrat n'apporte aucun financement supplémentaire à ceux pouvant déjà être obtenus de l'Etat comme la DETR ou la DSIL. Le contrat PVD permet aux communes de prendre un temps de réflexion sur leurs projets et facilite la phase de diagnostic. S'agissant de Surgères, le travail effectué par la cheffe de projet a permis de définir des orientations particulièrement pour le patrimoine et la culture. Les projets qui seront arrêtés par l'équipe municipale s'effectueront sur plusieurs mandats puisqu'il n'y aura pas de financement particulier.

Monsieur Jean GORIOUX ajoute que cela permet également d'intégrer des porteurs de projets privés dans le développement de la commune comme présenté précédemment avec le soutien apporté pour l'ouverture d'un restaurant.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Valide comme périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) mise en œuvre dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », celui périmètre de la ZPPAUP de la ville de Surgères avec un ajustement pour inclure l'emprise de projets emblématiques portés par la ville de Surgères et par la Communauté de Communes Aunis Sud,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

1.4 Mise en œuvre d'une stratégie de développement local sous la forme d'un développement local par les acteurs locaux – Période de programmation européenne 2021-2027

Délibération n°2022-07-04

Monsieur Jean GORIOUX procède à la présentation de la stratégie territoriale européenne.



STRATÉGIE TERRITORIALE EUROPÉENNE

COPIL 31 MAI 2022

LA ROCHELLE – RÉ – AUNIS SUD ET ATLANTIQUE



RAPPEL - volet territorial européen

Max 6 773 843 euros (dont FEDER : 4,1 M€ - LEADER 1,6 M€ - FEAMPA 1 M€)

Thématiques et types de projets couverts par les 3 fonds :

- Ingénierie territoriale financée sur LEADER
- Attractivité durable – Accès aux services (FEDER ou LEADER)
- Dynamiques d'innovation et reconversions territoriales (FEDER ou LEADER)
- Economie bleue (FEAMPA) Types de projets pertinents : les synergies de la pêche et de l'aquaculture avec les autres activités de l'économie bleue, projets pour l'économie bleue durable servant les intérêts des filières pêche et aquaculture marine

Démarche vis-à-vis des acteurs locaux :

- Un diagnostic (dont un volet économie bleue) incluant une enquête sur la vision des acteurs de leur territoire, des défis et principaux perçus
- Des ateliers avec les acteurs du territoire le 2 mai 2022, incluant un atelier sur l'économie bleue
- Un 2^{ème} atelier sur l'économie bleue le 16 mai 2022
- Un échange prévu avec les acteurs le 7 juin 2022

Échéance : Dépôt de la candidature le 17 juin 2022

3

STRATEGIE- volet territorial européen

Une stratégie en 6 axes :

Conjuguer les complémentarités pour une transition durable

Axe 1 : Faciliter les déplacements et améliorer la desserte du territoire (FEDER)

Axe 2 : Proposer une offre d'alimentation et de productions de proximité et de qualité (FEDER et LEADER)

Axe 3 : Soutenir les nouvelles formes d'habitat et de services aux publics (FEDER et LEADER)

Axe 4 : Coopérations (FEDER)

Axe 5 : Promouvoir une économie bleue durable sur le territoire (FEAMPA)

Axe 6 : Animation, gestion et évaluation de la stratégie (LEADER)

4

Projet de maquette financière (1/3)

Axes	Fiches actions	Types de projets / Ex de projets	FEDER	LEADER
Axe 1. Faciliter les déplacements et améliorer la desserte du territoire (CDA LR non éligible)	1.1. PEM dans les gares d'intérêt régional et intermodalité	PEM de Surgères	1.200.000 €	
	1.2. PEM en gare d'intérêt local et intermodalité	Création d'un pôle d'échanges multimodal à Ferrières, PEM à Marans (études), ...	200.000 €	
	1.3. Mobilités douces de proximité	Mise en œuvre schémas directeurs cyclables	1.000.000 €	
	Sous-total Axe 1			2.400.000 €
Axe 2. Proposer une offre d'alimentation et de productions de proximité et de qualité	2.1. Investissements renforçant l'offre alimentaire de proximité et actions de sensibilisation du PAT	Espaces tests agricoles, légumerie avec magasin central et transformation de produits agricoles, sensibilisations, formations, ...	1.175.685 €	
	2.2. Investissements et actions en lien avec le PAT <u>en milieu rural</u>	Jardins partagés, jardins familiaux, cuisine centrale, ingénierie PAT, ...		466.286 €
	Sous-total Axe 2			1.175.685 €

5

Projet de maquette financière 2/3

Axes	Fiches actions	Types de projets	FEDER	LEADER
Axe 3. Soutenir les nouvelles formes d'habitat et de services aux publics	3.1. Opérations en faveur de l'innovation, la mutualisation ou la proximité des services aux publics fragiles <u>milieu urbain</u>	Tiers lieux, réhabilitation de logements pour mise en place d'hébergement d'urgence pour étudiants et jeunes (en réflexion), Regroupement d'espaces, ...	500.000 €	
	3.2. Opérations en faveur de l'innovation, la mutualisation ou la proximité des services aux publics <u>en milieu rural</u>	Dispositif d'intervention pour l'amélioration du parc privé, tiers lieux hybride, Maison de l'habitat, ...		453.872 €
	Sous-total Axe 3			500.000 €
Axe 4. Coopérations	4.1. Coopérations		40.000 €	

6